



ITAVERA
ASSET MANAGEMENT

Positionnement des fonds Itavera Asset Management sur la réglementation SFDR

Le Règlement «Sustainable Finance Disclosure Regulation» (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité).

Ses objectifs sont d'assurer un alignement entre les documents commerciaux et la réalité des pratiques, d'assurer la comparabilité des produits en ces termes et d'orienter les investissements privés dans une optique plus responsable. Cette réglementation intervient au niveau des entités (sociétés de gestion, sociétés d'investissement, conseillers financier), mais aussi au niveau des produits.

La réglementation SFDR demande dans un premier temps de définir la classification de chaque produit en fonction de ses caractéristiques.

- Article 8 : concerne les produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- Article 9 : concerne les produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable ;
- Article 6 : concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas un objectif d'investissement durable et qui ne répondent pas à la définition des articles 8 et 9.

Chez Itavera Asset Management, les fonds classés sous l'article 8 du SFDR s'inscrivent dans une démarche d'intégration ESG avec des critères exigeants concernant :

- **La couverture** : au minimum 90 % des actifs du fonds doivent être notés selon notre méthodologie ESG.
- **La note minimale** : chaque actif doit obtenir une note d'au moins 4/10.
- **La performance ESG** : les fonds doivent présenter une note moyenne pondérée supérieure à celle de leur univers d'investissement.



ITAVERA
ASSET MANAGEMENT

- **Les exclusions normatives** : sont exclus les secteurs suivants :
 - Le tabac,
 - Les armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo,
 - Le charbon thermique,
 - Les entreprises faisant l'objet de controverses jugées très sévères par MSCI ESG Research,
 - Les sociétés concernées par les sanctions américaines stipulées dans l'«Executive Order 13959».

Pour les fonds classés sous l'article 6 du SFDR, aucune intégration ESG n'est mise en œuvre. Cependant, conformément aux réglementations internationales en vigueur, sont exclus des investissements :

- Les fabricants et distributeurs de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions,
- Toutes les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées.

Par ailleurs, Itavera Asset Management n'intègre pas de ratios d'investissements minimaux liés aux produits promouvant des caractéristiques environnementales de la Taxonomie « d'atténuation du changement climatique » ou « d'adaptation au changement climatique ».

Chez Itavera Asset Management nous gérons des fonds classifiés en article 6 ou 8 SFDR. Veuillez-vous adresser aux documents règlementaires de chaque fonds pour plus des précisions.